

Procès-verbal du Conseil Municipal du 28-03-2022

MEMBRES PRESENTS : 9

BARTHET-BARATEIG R., BILLOT R., VAROQUI J., MILHAU M., GARNIEL J., RAPIN B., CLAYRAC T., PERROCHEAU R., GENDRON C.

MEMBRES ABSENTS : 3

GIRAUDEAU E. (absente), GIRAUD C. (donne pouvoir à PERROCHEAU R.)

SECRETAIRE DE SEANCE : Romain Billot

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 07/03/2022.
- 2) Délibération donnant autorisation au Maire de négocier un litige.
- 3) Délibération pour l'approbation des contributions financières aux associations.
- 4) Délibération autorisant le Maire à demander la subvention au titre du FDAEC.
- 5) Délibération pour l'approbation du compte de gestion 2021 du budget communal.
- 6) Délibération pour l'approbation du compte administratif 2021 du budget communal.
- 7) Délibération pour l'approbation de l'affectation de résultat du budget communal.
- 8) Délibération donnant vote des 2 taux.
- 9) Délibération pour l'approbation du budget primitif 2022 du budget communal.
- 10) Délibération pour l'approbation du compte de gestion 2021 du budget de l'eau et de l'assainissement.
- 11) Délibération pour l'approbation du compte administratif 2021 du budget de l'eau et de l'assainissement.
- 12) Délibération pour l'approbation de l'affectation de résultat du budget de l'eau et de l'assainissement.
- 13) Délibération pour l'approbation du budget primitif 2022 du budget de l'eau et de l'assainissement.
- 14) Délibération autorisant le remboursement au RPI de l'avance de frais sur la sortie scolaire.
- 15) RAC projet terrain multisports.
- 16) RAC projet de réhabilitation de la salle des fêtes.
- 17) Délibération portant création au tableau des effectifs poste d'agent du patrimoine à temps complet.
- 18) Questions diverses.

1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 07/03/2022.

Monsieur le Maire demande aux conseillers s'ils ont des questions ou modifications à apporter concernant le procès-verbal du dernier conseil municipal.

Les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité cette décision modificative (10 pour ; 0 contre ; 0 abstention).

Votants	10	9 + 1 pouvoir	Délibération 2022-03-07
Pour	10		
Contre	0		
Abstention	0		

2) Délibération donnant autorisation au Maire de négocier un litige.

Monsieur le Maire explique la nécessité de l'autoriser à transiger un litige communal à hauteur de 600.000€. En effet, dans le cadre du litige débuté en 2012, l'équipe municipale en place a initié la demande d'une médiation judiciaire au SIAEPA de Langoiran dans le but de négocier une sortie de procédure. La dette publique de la commune s'élevant aujourd'hui à 570.000€, le Maire souhaite pouvoir défendre les intérêts de la commune et réinstaurer un cadre administratif sain entre les 2 partis.

Votants	10	9 + 1 pouvoir	Délibération 2022-03-07
Pour	10		
Contre	0		
Abstention	0		

3) Délibération pour l'approbation des contributions financières aux associations.

Monsieur Le Maire informe le conseil des deux demandes de subventions reçues de deux associations hautoises. Les Z'artpiens et l'amicale des parents d'élèves.

L'ensemble des dossiers étant complet et exhaustif, les projets annuels étant significatifs, monsieur le Maire propose l'attribution de 400€ à chacune des associations demandeuses, soit 800€ pour l'année 2022.

Votants	10	9 + 1 pouvoir	Délibération 2022-03-07
Pour Mme Gendron	1		
Pour M. Varoqui	8		
Abstention	1		

4) Délibération autorisant le Maire à demander la subvention au titre du FDAEC.

Monsieur Le Maire demande l'autorisation au conseil d'effectuer la demande de subvention au titre du Fond Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC) correspondant à 13.466 € au bénéfice de la commune.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité monsieur le Maire à effectuer cette demande de subvention.

Votants	10	9 + 1 pouvoir	Délibération 2022-03-07
Pour	10		
Contre	0		
Abstention	0		

5) Délibération pour l'approbation du compte de gestion 2021 du budget communal.

Monsieur Le Maire expose les chiffres du compte de gestion du budget communal et explique qu'il s'agit des chiffres tenus par le Centre de Gestion Comptable.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2021 du budget communal.

Votants	10	9 + 1 pouvoir	Délibération 2022-03-07
Pour	10		
Contre	0		
Abstention	0		

6) Délibération pour l'approbation du compte administratif 2021 du budget communal.

Monsieur Le Maire se retire de la salle le temps de la présentation et le vote du compte administratif 2021. La doyenne de la séance, Madame Milhau, prend la présidence pour exposer les chiffres du compte administratif 2021 du budget communal.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2021 du budget communal.

Votants	10	9 + 1 pouvoir	Délibération 2022-03-07
Pour	10		
Contre	0		
Abstention	0		

7) Délibération pour l'approbation de l'affectation de résultat du budget communal.

Monsieur Le Maire expose l'affectation de résultat du budget communal.

Votants	10	9 + 1 pouvoir	Délibération 2022-03-07
Pour	10		
Contre	0		
Abstention	0		

8) Délibération donnant vote des 2 taux.

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de délibérer les taux des taxes foncières et taxes foncières des entreprises (TF et TFE). Il propose une augmentation des deux taxes de 3 % pour l'année 2022 et explique cette proposition.

En effet, ne pas augmenter ces taxes revient à considérer que la commune est riche aux yeux de l'état. Ce qui la défavoriserait quant aux demandes de subvention qu'elle envisagera. De plus, il fait remarquer qu'aucune augmentation n'a été appliquée depuis 2018. En responsabilité, il se doit de suivre les augmentations de la vie afin de ne pas mettre la commune en difficulté. Enfin, il explique devoir établir cette augmentation de manière raisonnable et non brutale. Il donne l'exemple suivant :

- Pour une augmentation de 3 % sur une TF à 800€, le foyer paiera 24€ de plus par an, soit 2€ par mois.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité l'augmentation de 3 % sur la TF et la TFE.

Votants	10	9 + 1 pouvoir	Délibération 2022-03-07
Pour	10		
Contre	0		
Abstention	0		

9) Délibération pour l'approbation du budget primitif 2022 du budget communal.

Monsieur le Maire expose le Budget Primitif 2022 établit.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2022 exposé et autorise monsieur le Maire à le signer.

Votants	10	9 + 1 pouvoir	Délibération 2022-03-07
Pour	10		
Contre	0		
Abstention	0		

10) Délibération pour l'approbation du compte de gestion 2021 du budget de l'eau et de l'assainissement.

Monsieur Le Maire expose les chiffres du compte de gestion du budget de l'eau et de l'assainissement et explique qu'il s'agit des chiffres tenus par le Centre de Gestion Comptable. Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2021 du budget de l'eau et de l'assainissement.

Votants	10	9 + 1 pouvoir	Délibération 2022-03-07
Pour	10		
Contre	0		
Abstention	0		

11) Délibération pour l'approbation du compte administratif 2021 du budget de l'eau et de l'assainissement.

Monsieur Le Maire se retire de la salle le temps de la présentation et le vote du compte administratif 2021. La doyenne de la séance, Madame Milhau, prend la présidence pour exposer les chiffres du compte administratif 2021 du budget de l'eau et de l'assainissement. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2021 du budget de l'eau et de l'assainissement.

Votants	10	9 + 1 pouvoir	Délibération 2022-03-07
Pour	10		
Contre	0		
Abstention	0		

12) Délibération pour l'approbation de l'affectation de résultat du budget de l'eau et de l'assainissement.

Monsieur Le Maire expose l'affectation de résultat du budget de l'eau et de l'assainissement.

Votants	10	9 + 1 pouvoir	Délibération 2022-03-07
Pour	10		
Contre	0		
Abstention	0		

13) Délibération pour l'approbation du budget primitif 2022 du budget de l'eau et de l'assainissement.

Monsieur le Maire expose le Budget Primitif 2022 établi sur le budget de l'eau et de l'assainissement.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2022 exposé et autorise monsieur le Maire à le signer.

Votants	10	9 + 1 pouvoir	Délibération 2022-03-07
Pour	10		
Contre	0		
Abstention	0		

14) Délibération autorisant le remboursement au RPI de l'avance de frais sur la sortie scolaire.

Monsieur le Maire explique que la municipalité a été instigatrice d'un projet de sortie scolaire dans le cadre de l'apprentissage de la citoyenneté. Elle a soumis l'idée d'une visite du Sénat au Directeur de l'école La Ruchette. L'idée étant d'emmener les enfants de la classe de ce dernier effectuer la visite du Sénat à Paris sous l'influence de Madame la Sénatrice de la Gironde Nathalie Delattre (Vice-Présidente du Sénat).

Afin de simplifier les transactions relatives aux achats de cette sortie, le SRPI supportera l'avance, et les communes du RPI rembourseront le RPI au prorata du nombre d'élève lié à la commune.

Les frais avancés sont les suivants :

- Transport en bus (Haux-gare-Haux)
- Transport en train (Bordeaux st Jean – Paris Montparnasse – Bordeaux st Jean)
- Transport en bus (Gare Montparnasse – Sénat – Gare Montparnasse)
- Accès terrasse Tour Montparnasse

Monsieur le Maire précise que l'entrée au Sénat, au jardin du Luxembourg (si possible), le repas de midi est pris en charge dans son intégralité par Madame la Sénatrice Delattre.

Votants	10	9 + 1 pouvoir	Délibération 2022-03-07
Pour	10		
Contre	0		
Abstention	0		

15) RAC projet terrain multisports.

Monsieur le Maire indique annuler cette délibération qui n'a plus lieu d'être. En effet, le devis a été accepté et le début de chantier est prévu avant l'été.

Monsieur le Maire tiens à féliciter Messieurs RAPIN Bruno et BILLOT Romain pour leur pugnacité et leur ténacité dans l'élaboration de ce projet d'ampleur. Ce travail colossal réalisé fait naître une structure inédite et sécurisée à Haux au bénéfice de tous mais principalement des enfants.

16) RAC projet de réhabilitation de la salle des fêtes.

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de délibérer le reste à charge communal face au projet de réaménagement de la salle des fêtes. En effet, le temps conséquent nécessaire à l'obtention des subventions a provoqué une augmentation des prix des matières premières. Il souhaite rappeler le montant du projet et les subventions obtenues des organismes :

- Projet TTC = ~~33519.7€~~ A CHANGER EN 34682.17€
- Subventions DSIL = 8380.00 €
- Subvention conseil départemental (après délib) = 5724.00 €
- Total subventions = 14104.00 €
- Reste à charge communal = ~~19415.00€~~ A CHANGER EN 20.578,17

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité le reste à charge communal et autorise Monsieur Le Maire à engager les travaux.

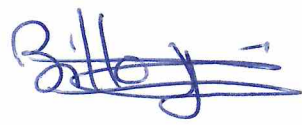
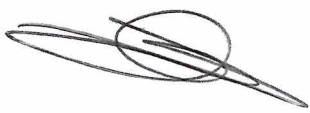
Votants	10	9 + 1 pouvoir	Délibération 2022-03-07
Pour	10		
Contre	0		
Abstention	0		

17) Délibération portant création au tableau des effectifs poste d'agent du patrimoine à temps complet.

Monsieur le Maire explique la nécessité de créer un poste d'agent du patrimoine à temps plein. En effet, la dynamique instaurée (qu'il s'agisse d'animation, d'animation scolaire ou de formation) doit être valorisée.

De plus, l'orientation de politique locale choisie est de mettre en avant la culture. L'équipe souhaite développer ce domaine grâce à ce lieu de rencontre et de culture que la commune à la chance de détenir.

Votants	10	9 + 1 pouvoir	Délibération 2022-03-07
Pour	10		
Contre	0		
Abstention	0		

Romain BARTHET- BARATEIG 	Thibault CLAYRAC 	Romain BILLOT 
Romain PERROCHEAU 	Jeremy VAROQUI 	Bruno RAPIN 
Marianne MILHAU 	Jacques GARNIEL 	Christian GIRAUD (ABSENT = pouvoir PERROCHEAU) 
Elisa GIRAUDÉAU ABS		

